



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026_1-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

N° 2026 - 1

L'an deux mil vingt six, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Thierry, M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage
11/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

OBJET : Avenant maîtrise d'oeuvre - MAP/OGI

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante l'avenant concernant les travaux de requalification du Centre bourg - pour la société MAP (maître d'oeuvre) qui a reçu plusieurs demandes de travaux supplémentaires au marché.

La liste des adaptations est la suivante :

- Etudes conception de la fête foraine
- Reprise de plans et maintien des feux de croisement et du tourne à gauche au carrefour des RD 1015 et RD48
- Reprise de plans et création de feux de croisement au carrefour des RD 936 et RD 1015
- Réalisation d'un porter à connaissance au dossier de la Loi sur l'Eau
- Réalisation du dossier -permis d'aménager modificatif

Le montant initial du marché était de 376 107.97€ HT (451 329.56 €TTC)

L'avenant s'élève à 11 685 € HT + 2 343 € TVA (14 028 € TTC)

Le nouveau montant du marché correspond à 387 792.97 € HT (465 357.56 € TTC)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions :

- **ACCEPTE** l'avenant précité pour un montant total en augmentation de 11 685 € HT.

- **CONSIDERE** que les crédits sont prévus au B.P 2026.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que toutes pièces s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

S'LO

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026_1-DE



Avenant n° 1 au marché n° MOEUV espaces publics Gamaches
relatif à la
Requalification des espaces publics du cœur de bourg et 1015

A/ Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune de Gamaches
Mairie
15 place du Maréchal Leclerc
80 220 GAMACHES

B/ Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

M.A.P. Métropole Architecture Paysage (mandataire)
25 rue Hébert
92140 CLAMART

OGI Lille
12 place st HUBERT (co- traitant)
F59000 LILLE

C/ Objet du marché public ou de l'accord-cadre

Objet du marché public ou de l'accord-cadre

**Marché de Maîtrise d'œuvre d'infrastructure (réhabilitation) en vue de la
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE BOURG DE GAMACHES (80)**

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 08 AOUT 2022

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 42 MOIS

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 376 107.97 € (réparti en honoraires annexes 1 et 2)
- Montant TTC : 451 329.56 €

Annexe 1 (cœur de bourg) <i>(taux 11% de l'enveloppe financière affectée aux travaux) :</i>	Annexe 2 (rd 1015) <i>(taux 7% de l'enveloppe financière affectée aux travaux) :</i>
Mission de base	Mission de base
▪ Taux de la TVA : 20 %	▪ Taux de la TVA : 20 %
▪ Montant HT : 302 759.60 €	▪ Montant HT : 23 124.78 €
▪ Montant TTC : 363 311.52 €	▪ Montant TTC : 27 749.74 €
Missions complémentaires	Missions complémentaires
▪ DLE : 7 000€	

▪ OPC : 27 523.60	
▪ Assist. Passation marché annexes : 10 000€	
▪ Concertations : 5 700€	

E / Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'ajouter des prestations complémentaires, réalisées au temps passé, à la demande du maître d'ouvrage et non incluses dans les missions initiales.

Prestations complémentaires :

❖ Etudes de conception forains :

Le maître d'œuvre a été sollicité par le maître d'ouvrage pour réaliser des prestations non prévues dans le contrat initial, relatives à **l'intégration de l'implantation des forains, dans le projet d'aménagement**. Cette intervention a été rendue nécessaire du fait de l'absence de programme spécifique sur cette problématique lors de la passation du marché.

Cette mission a mobilisé l'équipe de maîtrise d'œuvre pour :

- L'identification des contraintes liées aux installations des forains,
- La concertation avec les parties prenantes,
- L'adaptation du projet aux besoins spécifiques identifiés.

Ces prestations ont été réalisées **hors du cadre du forfait initial** et sont rémunérées **au temps passé**, selon les taux horaires suivants :

- Taux horaire- projeteur : 85 € HT
- Montant estimatif total : [4080 € HT]

❖ Reprise des plans – Maintien des feux et du tourne-à-gauche – Carrefour D1015 / D48 (MAP)

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre a retravaillé les plans projet afin de revenir à l'état existant avec maintien des feux tricolores et du tourne-à-gauche à l'entrée Ouest de la ville (carrefour D1015 – rue Charles-de-Gaulle / D48 – rue de Normandie).

Cette mission a mobilisé l'équipe de maîtrise d'œuvre pour :

- La reprise complète des plans concernés ;
- L'adaptation du projet afin de permettre à l'entreprise la mise à jour de ses documents d'exécution ;
- La transmission des éléments nécessaires en vue du futur visa des plans révisés.

Ces prestations ont été réalisées **hors du cadre du forfait initial** et sont rémunérées **au temps passé**, selon les taux horaires suivants :

- Taux horaire projeteur: 85 € HT
- Taux horaire chef de projet : 128 € HT
- Montant estimatif total : [2 720 € HT]

❖ Reprise des plans – Création des feux de croisement – Carrefour D1015 / D936 (OGI)

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre retravaille les plans projet afin de modifier le carrefour existant avec implantation de feux de croisement . (carrefour D1015 – rue Charles-de-Gaulle / D936

Cette mission a mobilisé l'équipe de maîtrise d'œuvre pour :

- La reprise complète des plans concernés ;
- L'adaptation du projet afin de permettre à l'entreprise la mise à jour de ses documents d'exécution ;
- La transmission des éléments nécessaires en vue du futur visa des plans révisés.

Ces prestations ont été réalisées **hors du cadre du forfait initial** et sont rémunérées au **temps passé**, selon les taux horaires suivants :

- Taux horaire projeteur: 85 € HT
- Taux horaire chef de projet : 128 € HT
- Montant estimatif total : [2 629 € HT]

❖ Loi sur l'eau -réalisation porter à connaissance (OGI)

Dans le cadre de la Loi sur l'eau : Réalisation d'un porter à connaissance suite à la création du parking de la Poste, non prévu en base au marché de travaux

Ces prestations inhérentes à un changement de programme du maître d'ouvrage ,ont mobilisé l'équipe de maîtrise d'œuvre et sont présentées ici pour rémunération au temps passé.

Ces prestations ont été réalisées **hors du cadre du forfait initial** et sont rémunérées au **temps passé**, selon les taux horaires suivants :

- Taux horaire chef de projet : 128 € HT
- Montant estimatif total : [896 HT]

❖ Réalisation du dossier du permis d'aménager modificatif (MAP)

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre modifie le dossier du permis d'aménager en y intégrant toutes les modifications liées : aux forains, au carrefour D1015 /D48, au carrefour D1015 /D936, à la création du parking de la poste.

Ces prestations ont été réalisées **hors du cadre du forfait initial** et sont rémunérées au **temps passé**, selon les taux horaires suivants :

- Taux horaire projeteur: 85 € HT
- Montant estimatif total : [1360 € HT]

Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

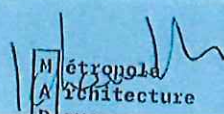
- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 387 792.97 €
- Montant TTC : 465 357.56 €

Autres dispositions

Les autres stipulations du marché demeurent inchangées.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa date de notification.

E/ Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Madame Lydie CHAMBLAS M.A.P. Métropole Architecture Paysage	Méudon le 22/01/2026	 Métropole Architecture Paysage

R.C.S Nanterre
428 219 083
N°ordre S04376

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

S.A.R.L. — 25 rue Hébert, 92140 Clamart
0146239011 www.map-architectes.com

F/ Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

A. Gamauches....., le 28/03/2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G/ Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Annexes :

- Annexe 1 mise à jour : honoraires complémentaires
- Justifications des heures passées (tableau) – forains
- Justifications des heures passées (tableau) – feux et tourne à gauche D1015 /D48
- Justifications des heures passées (tableau) – feux D1015 /D936
- Justification des heures passées (tableau) - loi sur l'eau
- Justification des heures passées (tableau) - permis d'aménager

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 080-218003580-20260303-DEL2026_1-DE

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Annexe n°1 à l'acte d'engagement, avenant n°1

Requalification des espaces publics du cœur de bourg - GAMACHES (80)
Commune de Gamaches

A la demande de la MOA:

- > études de conception pour les foires d'octobre et mai, non prévu au projet initial
- > études de conception pour modification projet suite à la réintégration des feux de croisement et tourne à gauche existants D1015/D48
- > la création de feux de croisements et d'un tourne à gauche D1015/D936
- > Loi sur l'eau, réalisation d'un porter à connaissance auprès de la police de l'eau suite à l'ajout du parking de la poste.
- > Réalisation d'un permis d'aménager modificatif intégrant tous ces changements

Le nouveau montant affecté aux travaux de l'annexe 1 et la répartition des honoraires, se présentent désormais comme suit:

MISSIONS ET REPARTITION DES HONORAIRES PAR PHASE ET CO-TRAITANT

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux HT 2 752 360 €

TOTAL HT 2 752 360 €

Taux de rémunération Mission de base 11,00%

Forfait de rémunération HT (mission de base) 302 760 €

Missions complémentaires Montant HT 61 909 €

(selon la loi MOP: Taux d'honoraires 9,9% x Taux de complexité 1,2)

Complexité:

- Site existant
- Site occupé
- Phasage

Nature de l'aménagement:

- Réouverture de la vimeuse
- Design Mobilier urbain
- Réemploi de matériaux

Répartition des honoraires

Mission de base			architecte M.A.P.		bureau d'études OGI	
Phase	Répartition par phase	Montant € ht	%	Montant € HT	%	Montant € HT
DIA / ESQ	8%	24 220,77	90%	21 798,69	10%	2 422,08
AVP	18%	54 496,73	80%	43 597,38	20%	10 899,35
PRO	21%	63 579,52	56%	35 604,53	44%	27 974,99
ACT	5%	15 137,98	40%	6 055,19	60%	9 082,79
VISA	7%	21 193,17	35%	7 417,61	65%	13 775,56
DET	36%	108 993,46	35%	38 147,71	65%	70 845,75
AOR	5%	15 137,98	35%	5 298,29	65%	9 839,69
Total € ht :		302 759,60		157 919,41		144 840,19
TVA 20 % :		60 551,92	52,16%	31 583,88	47,84%	28 968,04
Total € TTC :		363 311,52		189 503,29		173 808,23

Missions complémentaires

Dossier Loi sur l'eau	7 000,00	0%	0,00	100%	7 000,00
Mission OPC (1% du montant des travaux)	27 523,60	5%	1 376,18	95%	26 147,42
Assistance pour la passation des marchés annexes et autres démarches*	10 000,00	30%	3 000,00	70%	7 000,00
Accompagnement à la concertation (6 réunions) - 1 réunion publique stade AVP - 1 réunion publique stade PRO - 3 réunions avec les riverains (1 avant chaque phase de travaux) - 1 réunion de concertation avec les commerçants	5 700,00	74%	4 189,50	27%	1 510,50
AVENANT					
Etude de conception - Forains	4 080,00	100%	4 080,00	0%	0,00
Etude de conception - Feux rouges et tourne à gauche D1015/D48	2 720,00	100%	2 720,00	0%	0,00
Etude de conception - Feux rouges D1015/D936	2 629,00	0%	0,00	100%	2 629,00
Loi sur l'eau réalisation porter à connaissance	896,00	0%	0,00	100%	896,00
Permis d'aménager modificatif	1 360,00	100%	1 360,00	0%	0,00
TOTAL AVENANT	11 685		8 160		3 525

Réunion 700€ HT/Réunion (Présence d'une personne + Réalisation de support + CR)

Option: Atelier

participatif 1450€ HT/Atelier (Animé par 2 personnes + Supports pédagogique + CR)

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 080-218003580-20260303-DEL2026_1-DE